



Note d'information relative à l'offre d'actions de classe B, C, D par la société coopérative « Cobeacoop »

Le présent document a été établi par Cobeacoop.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 1er juillet 2021.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de ne pas trouver les financements nécessaires pour les investissements prévus. Si nous ne trouvons pas le financement nécessaire nous ne pourrions accélérer le développement de nos projets internes (principalement la gouvernance, l'axe formation, l'aménagement du bureau partagé et le travail sur l'impact social, l'inclusion des coopérateurs et le développement de la communauté) nous devrions continuer à nous autofinancer sur les missions clients. Depuis le début de Cobe, nous avons toujours avancé en utilisant le budget disponible grâce aux missions clients (qui sont en augmentation). Nos besoins de financements sont destinés à accélérer la croissance de la coopérative. Si nous ne trouvons pas les financements nécessaires, nous prendrions plus de temps au niveau du développement et ne pourrions avancer sur plusieurs projets en même temps, or c'est le développement des différents axes qui assure la stabilité de la coopérative sur le long terme. • Risque d'obsolescence technologique. Étant dans un domaine lié à la technologie, nous pourrions faire face à une innovation technologique qui modifierait complètement l'écosystème et rendrait nos outils obsolètes. Le risque se situe également au niveau de la vitesse à laquelle les évolutions technologiques apparaissent, nous pourrions très vite être dépassés. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix de l'utilisation de WordPress qui est une des plus grosses communautés open source du monde et que nous mettons également l'accent sur des processus humains qui pourraient être reproduits dans d'autres technologies. Le développement de la communauté est également important au niveau du regroupement des compétences et le fait qu'au sein de cette communauté il y ait un partage d'information qui permet de l'autoformation et une veille technologique afin d'être toujours au courant des innovations dans le domaine. • Risque d'exploitation : La coopérative doit assumer ses frais fixes si l'activité ralentit. Ce risque est limité car les charges n'augmentent pas de manière proportionnelle avec l'activité. En effet, le bureau, les serveurs et les licences et la gestion sont déjà assumés à l'heure actuelle et l'augmentation de l'activité augmentera l'effet bénéfique de la mutualisation et de la mise en commun. La plus grosse charge est liée aux ressources humaines, mais la coopérative étant un collectif de freelance sans employé, il n'y a pas de charge salariale fixe. S'il n'y a pas d'activité, il n'y a pas de salaires à payer.
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dépendance vis-à-vis de personnes. La situation où des personnes exerçant des fonctions clés au sein de la coopérative viendraient à quitter celle-ci, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats. Pour réduire ce risque, nous avons mis en place un système de

	gouvernance partagée définissant des rôles et responsabilités en les attribuant à des personnes qui peuvent agir en toute légitimité et autonomie et qui rendent compte à leurs pairs au travers d'un cercle de gouvernance. Par ailleurs, nous sommes en phase de transition au niveau managérial : un des fondateurs a pu prendre un rôle plus précis au sein de la coopérative, transmettant ses responsabilités au système de gouvernance partagée.
Autres risques :	N. A.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Coenraets 72, 1060 Saint-Gilles Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative à responsabilité limitée
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0433.271.185
1.4 Site internet	www.cobea.coop
2. Activités de l'émetteur	Communication digitale et création de site web
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Christophe Devue Jean-Louis D'Hondt
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Néant.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Christophe Devue Lorraine Frennet Corentin Parent
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Néant. (cercle général (gouvernance partagée mais change régulièrement).
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Christophe Devue
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Mandat gratuit pour les administrateurs Rémunération de 38.066 € pour le gérant.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune condamnation.

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun conflit d'intérêt.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pas de commissaire au compte.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Comptes en annexe. Les comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	38.503 euros au 31/12/2020
3.1 Capitaux propres.	52.531 euros au 15/04/2021
3.2 Endettement.	17.700 euros à la date du 15/04/2021
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Break-even atteint.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Atteint.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	100 euros
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	300.000 euros
2. Prix total des instruments de placement	300.000 euros

offerts.	
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	1/07/2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	29/06/2022
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions et après validation du CA.
4. Droit de vote attaché aux parts.	1 personne 1 voix. Les décisions doivent être approuvées à la majorité simple de l'ensemble des coopérateurs et la majorité simple des coopérateurs garants catégorie A.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	Obligation de deux représentants des parts garants dans le CA. Si possible en fonction des candidatures, 2 représentants de parts B, 2 représentants des parts C, 2 représentants des parts D.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Les montants recueillis serviront au développement des projets internes liés au changement d'échelle de la coopérative, aux nouveaux services et sa gestion en gouvernance partagée.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Sortir des outils propriétaires et aller vers une utilisation d'outils plus éthique. (30 000 €) Renforcement de la communication (30 000 €) Renforcement d'un pôle formation (30 000 €) Mise en place du projet Bruxelium et de méthodes de coopérations inter structures (40 000 €) Développement de produits qui réduisent l'impact écologique (60 000 €) Aménagement du bureau (10 000 €) Matériel informatique & serveurs (30 000 €) Coordination, animation et renforcement des process de gouvernance partagée. (20 000 €) Mise en place d'un projet qui améliore l'accessibilité des site web (20 000 €) Recherche et développement sur les méthodes de coopérations et de création de communs. (30 000 €) Ces montants sont suffisants pour mener à bien les différents projets.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet	D'autres sources de financement de ces projets sont possibles : - Bénéfices des activités. -

considéré	Subsides (Brusoc, Région Bruxelles Capitale, appels à projets, fondations, etc.) - Crédits avec garanties - Partenariats - Crédits bancaires
-----------	---

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative de catégorie B Actions de coopérative de catégorie C Actions de coopérative de catégorie D
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Action professionnel de catégorie B Action utilisateur de catégorie C Action soutien de catégorie D Il existe également des actions garants de catégorie A qui ne sont pas visées par le présent appel.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Part B= 250 euros Part C= 250 euros Part D= 100 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2020	Valeur comptable de la part B= 258,31 euros Valeur comptable de la part C=258,31 euros Valeur comptable de la part D=103,32 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui
2.6 Plus-value	Oui : L'associé démissionnaire ou exclu a uniquement droit au remboursement de sa part sociale. La valeur de sa part se calculera sur base de la valeur de souscription auquel l'on appliquera sur base annuel l'indice santé tel que déterminé par Statistics Belgium (SPF Economie). En aucun cas, le montant de la part ne peut excéder le montant tel qu'il résulte du bilan.
3. Modalités de remboursement.	Le remboursement des parts aura lieu dans le courant de l'exercice au cours duquel auront été approuvés les comptes annuels et ce dans un délai de 6 mois. Si le remboursement devait réduire le capital social à un montant inférieur à la part fixe du capital, ce remboursement serait

	postposé jusqu'au moment où les conditions le permettront, sans intérêt jusqu'alors. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits ou prolongés par le Conseil d'administration en tenant compte des liquidités disponibles afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de la coopérative.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Capital (dernier rang).
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Minimum 2 ans après l'achat Max 10% du capital de la coopérative / an N'est pas possible si cela met à mal la stabilité financière de la coopérative.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	N.A.
7. Politique de dividende	L'intention de la coopérative est de réinvestir le bénéfice dans les projets internes. Néanmoins, sur base d'une décision de l'assemblée générale, il est possible de distribuer des dividendes avec un maximal de 6 % après précompte mobilier de la valeur nominale de la part (condition CNC).
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Après l'assemblée générale qui valide le dividende.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, exercice d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Christophe Devue « cd@cobea.coop » Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

20	17/11/2020	BE 0433.271.185	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20711.00482	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **COBEA COOP**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: Rue Coenaerts

N°: 72

Boîte:

Code postal: 1060

Commune: Saint-Gilles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0433.271.185

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

03-06-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

08-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.4, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0433.271.185	A 2.1
----	-----------------	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

PARENT Corentin

Rue Rouen-Bovie 14
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Administrateur

JEAN LOUIS D'Hondt

Rue des Liégeois 33
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

DEVUE Christophe

Chaussée d'Helmet 319/3
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Administrateur

VANNESTE Felix

Avenue van Volxem 172
1190 Forest
BELGIQUE

Administrateur

SOLIDARITÉ DES ALTERNATIVES WALLONNES ET BRUXELLOISES ASBL

BE 0422.621.674
Rue de Monceau Fontaine 42/6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE
Début de mandat: 11-06-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

PENET Alice

Rue de Monceau Fontaine 42/6
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	21.569	14.881
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.573	9.412
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	348	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	16.649	5.122
Produits financiers	6.4	75/76B	1	59
Produits financiers récurrents		75	1	59
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	294	619
Charges financières récurrentes		65	294	619
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	16.356	4.562
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	16.356	4.562
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	16.356	4.562

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	926	-15.429
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	16.356	4.562
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-15.429	-19.991
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	50	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	50	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	876	-15.429
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	24.300
8029		
8039		
8049		
8059	24.300	
8129P	XXXXXXXXXXXX	23.008
8079	1.292	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	24.300	
21		

N°	BE 0433.271.185	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	44.713
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	906	
Cessions et désaffectations	8179	449	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	45.170	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	39.545
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	3.281	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	449	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	42.377	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	2.793	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	1.085
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	600	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.685	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	1.685	

N°	BE 0433.271.185	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
42	
8912	
8913	7.969
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)		
	A (autres)			
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	33.33 - 33.33	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	25.00 - 33.33	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. *				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

N°	BE 0433.271.185		A 6.8
----	-----------------	--	-------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

20	19/07/2019	BE 0433.271.185	15	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19356.00401	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **COBEA COOP**
 Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée
 Adresse: Rue Coenaerts N°: 72 Boîte:
 Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles
 Pays Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0433.271.185

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 03-06-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 11-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-01-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0433.271.185		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

PARENT Corentin

Rue Rouen-Bovie 14
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Administrateur gérant

JEAN LOUIS D'Hondt

Rue des Liégeois 33
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur gérant

DEVUE Christophe

Chaussée d'Helmet 319/3
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Administrateur gérant

VANNESTE Felix

Avenue van Volxem 172
1190 Forest
BELGIQUE

Administrateur gérant

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	7.544	9.866
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.292	7.725
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	5.167	1.581
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	5.167	1.581
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.085	560
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	50.912	44.653
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	39.973	35.986
Créances commerciales		40	39.973	35.975
Autres créances		41		10
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	10.757	8.491
Comptes de régularisation		490/1	182	176
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	58.456	54.519

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	14.881	34.609
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		656
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.412	9.040
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	348	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		326
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	5.122	24.895
Produits financiers	6.4	75/76B	59	0
Produits financiers récurrents		75	59	0
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	619	607
Charges financières récurrentes		65	619	607
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	4.562	24.288
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	4.562	24.288
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	4.562	24.288

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-15.429	-19.991
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	4.562	24.288
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-19.991	-44.280
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-15.429	-19.991
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0433.271.185	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	24.300
8029		
8039		
8049		
8059	24.300	
8129P	XXXXXXXXXXXX	16.575
8079	6.433	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	23.008	
21	1.292	

N°	BE 0433.271.185	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	44.254
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6.564	
Cessions et désaffectations	8179	6.106	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	44.713	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	42.673
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.979	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	6.106	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	39.545	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	5.167	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	560
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	525	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.085	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	1.085	

N°	BE 0433.271.185	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	9.819
8912	1.904
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

N°	BE 0433.271.185	A 6.4
----	-----------------	-------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		656
76A		656
76B		
66		326
66A		326
66B		
6503		

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)		
	A (autres)			
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	33.33 - 33.33	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	25.00 - 33.33	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. *				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

N°	BE 0433.271.185		A 6.8
----	-----------------	--	-------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0433.271.185		A 10
----	-----------------	--	------

RAPPORT DE GESTION

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

[...]

Une perte reportée apparaît au bilan clôturé au 31.12.2018, de telle sorte que l'article 96, 6° du Code des Sociétés est d'application. Nous pouvons justifier de l'application des règles comptables dans une perspective de continuité compte tenu des perspectives envisagées.

[...]